

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
de la Corrèze

à

Mesdames et Monsieur les Inspecteurs de l'Education  
nationale en charge d'une circonscription du 1er degré

Mesdames et Messieurs les Conseillers pédagogiques

Mesdames et Messieurs les Maîtres formateurs  
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education nationale

Monsieur le directeur du site de formation de Tulle

## Formation continue des enseignants

Année scolaire 2012-2013

Dossier suivi par  
Franck VETILLARD  
Téléphone : 05 87 01 20 55  
Mél : [fc.ia19@ac-limoges.fr](mailto:fc.ia19@ac-limoges.fr)

Site : <http://pedagogia19.org/>  
rubrique « Formation continue »

Ens. Sco. 1er deg.  
Formation pers. enseignants

Cité Administrative  
BP314  
19011 Tulle

### Objet : Plan départemental de formation continue 2013-2014 – Appel d'offres

La formation des personnels enseignants constitue un élément d'impulsion majeur au service des priorités nationales et académiques et contribue à la politique d'accompagnement des acteurs pour la réussite des élèves. Le volet départemental du plan académique de formation des enseignants du premier degré de la Corrèze se définit délibérément au service de la politique éducative, dans l'objectif de l'amélioration du niveau général d'instruction et, prioritairement, de l'acquisition par tous du socle commun de connaissances de compétences et de culture. Il s'appuie sur un diagnostic départemental, en regard des priorités nationales, et répond ainsi à des besoins identifiés, évalués au quotidien par les inspecteurs de l'éducation nationale.

Le plan départemental de formation ne recherche pas l'exhaustivité et ne retient que les éléments sur lesquels il est attendu des évolutions fortes. Chacun des acteurs doit apporter sa contribution à l'atteinte des objectifs fixés. Le plan de formation des enseignants du premier degré pour l'année 2013-2014 sera élaboré en fonction du cahier des charges académique et de la note de cadrage départementale que vous trouverez en ligne sur le site de la DSDEN, rubrique formation continue ou directement à l'adresse <http://pedagogia19.org/newpicnet/spip.php?rubrique783>.

Il conviendra de mesurer les effets des plans de formation précédents dans le cadre des inspections individuelles et des évaluations d'écoles en particulier pour les dispositifs de différenciation et d'aide mis en place au sein de la classe, au sein de l'école et dans son environnement (notamment dans les perspective des projets éducatifs territoriaux) où l'on veillera à la cohérence de chacune des actions.

Pour contribuer à améliorer les résultats, réduire les redoublements notamment au cycle 2 et rétablir l'égalité des chances chaque action de formation devra de façon transversale contribuer à :

- Promouvoir l'appropriation généralisée du socle commun en tant qu'outil de référence de l'évaluation des acquis des élèves et de régulation des apprentissages ;
- Aider à assurer l'accès aux compétences du socle commun pour tous les élèves et mettre en œuvre systématiquement une différenciation pédagogique dans les enseignements ;
- Développer des actions pédagogiques partagées répondant à la notion de responsabilité collective dans la réussite scolaire des élèves ;
- Développer les usages pédagogiques du numérique : la refondation de l'école place le numérique au cœur de l'école, du primaire à la terminale.

Le numérique modifie profondément notre relation au savoir et à la connaissance et interroge par là même, la place et le rôle de l'institution scolaire. Le développement du numérique doit favoriser la réduction des inégalités, l'émergence et la diffusion de pratiques pédagogiques plus efficaces, l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, le renforcement du plaisir d'apprendre.

Le projet de loi d'orientation et de programmation fait du développement des connaissances, des compétences et de la culture nécessaire à l'exercice de la citoyenneté dans la société de l'information et de la communication, une partie intégrante du droit à l'éducation. Le projet de loi d'orientation prévoit qu'une formation à l'utilisation des instruments et ressources numériques sera dispensée à l'école.

Le développement du numérique à l'école repose sur la maîtrise par les enseignants des outils et ressources pédagogiques et surtout sur leur formation à leur intégration dans les pratiques pédagogiques. La diffusion du numérique dans l'école passe donc par une évolution de la formation des enseignants « au » et « par » le numérique.

C'est dans la logique des projets d'école que se construisent les actions de formation : organisation du temps scolaire, activité pédagogique complémentaire, progression des apprentissages et régulations à partir des évaluations. La circonscription est le niveau pertinent pour le pilotage et la régulation.

J'ai fixé comme priorités :

- La poursuite de la formation pour la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes dans toutes les écoles et tous les niveaux élémentaires par les enseignants de l'école. L'objectif est de couvrir l'ensemble des niveaux pour la rentrée 2014 ;
- L'entrée du numérique dans les enseignements ;
- Les formations inter-degrés dans le cadre des liaisons école / collège et du socle commun de compétences de connaissance et de culture ;
- La prise en compte des besoins d'apprentissage de chaque élève par une différenciation pédagogique au quotidien ;
- Le maintien d'une formation pour une entrée dans le métier, de qualité.

Conformément à la circulaire n° 2013-019 du 4-2-2013 sur les obligations de services des enseignants du premier degré, sur les 108 heures effectuées sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription dix-huit heures sont

consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue.

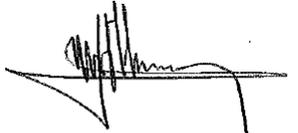
Pour l'année scolaire 2013-2014 :

- 9 heures seront consacrées aux animations pédagogiques sous la responsabilité des inspecteurs de l'éducation nationale ;
- 9 heures seront destinées à des actions de formation continue encadrées ou non et seront, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.

Les actions de formations peuvent s'articuler avec les animations pédagogiques, coexister avec des ateliers d'échanges de pratiques et de réalisation de documents, se prolonger par des ateliers hors temps scolaire pour une meilleure individualisation des parcours.

Vous trouverez les documents vous permettant de répondre à cet appel d'offre (note de cadrage, cahier des charges, calendrier et formulaire au format OpenOffice) sur le site de la DSDEN, rubrique formation continue. Je vous demande de renvoyer les formulaires avant le 30 mars 2013 à [fc.ia19@ac-limoges.fr](mailto:fc.ia19@ac-limoges.fr).

La formation des enseignants est essentielle, non seulement lors de l'entrée dans le métier, mais aussi tout au long de la vie professionnelle, elle concourt à la professionnalisation des acteurs, c'est un levier qui permet à chacun de développer ses compétences professionnelles pour assurer à tous les élèves un programme de réussite dans le respect de leur diversité et de leurs différences. Elle permet d'accompagner les évolutions pédagogiques nécessaires pour répondre aux enjeux du monde contemporain et aux objectifs ambitieux assignés au système éducatif.



Christian WILLHELM